



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 juin 2019
19 h 30



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs des
Patriarches et Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs Lesage
et Mozart
mmorin@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs Shawbridge
et Montée Sainte-Thérèse
mguay@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6306



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



PÉRIODE DE QUESTIONS

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier (nom et adresse);
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou de propos diffamatoires;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période de cinq (5) minutes pour intervenir, après quoi le président de la séance peut mettre fin à cette intervention. L'intervenant pourra alors bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du règlement 751





VOTRE CONSEIL





2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 13 mai 2019

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
48958 à 49212	773 255,95 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
57057 à 57259	817 042,83 \$





2.2 Affectation des surplus et déficits de tarification de l'exercice financier 2018

	Recettes	Dépenses	Surplus / (Déficit)
Réseau d'égout - Entretien	207 677,60 \$	183 277,58 \$	24 450,02 \$
Usine d'épuration - Entretien	209 709,71 \$	168 776,63 \$	40 933,08 \$
S.Q.A.E. (Dette en assainissement)	32 436,41 \$	32 206,63 \$	230,18 \$

Réseaux d'aqueduc	Recettes	Dépenses	Surplus / (Déficit)
Domaine Laurentien et les Clos-Prévostois	224 210,38 \$	201 829,71 \$	22 380,67 \$
P.S.L.	369 762,86 \$	309 970,17 \$	59 792,69 \$
Lac-Écho	62 430 \$	74 471,30 \$	(12 041,30 \$)





VOTRE CONSEIL





GESTION RÉGLEMENTAIRE

3.1 Adoption – Second projet de règlement 601-61 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Entreposage extérieur, bande tampon et enseigne commerciale)

1. Modifier les normes sur l'entreposage extérieur;
2. Modifier les dispositions concernant les aménagements en bordure des corridors paysagers; et
3. Modifier les normes de distance pour les enseignes commerciales.

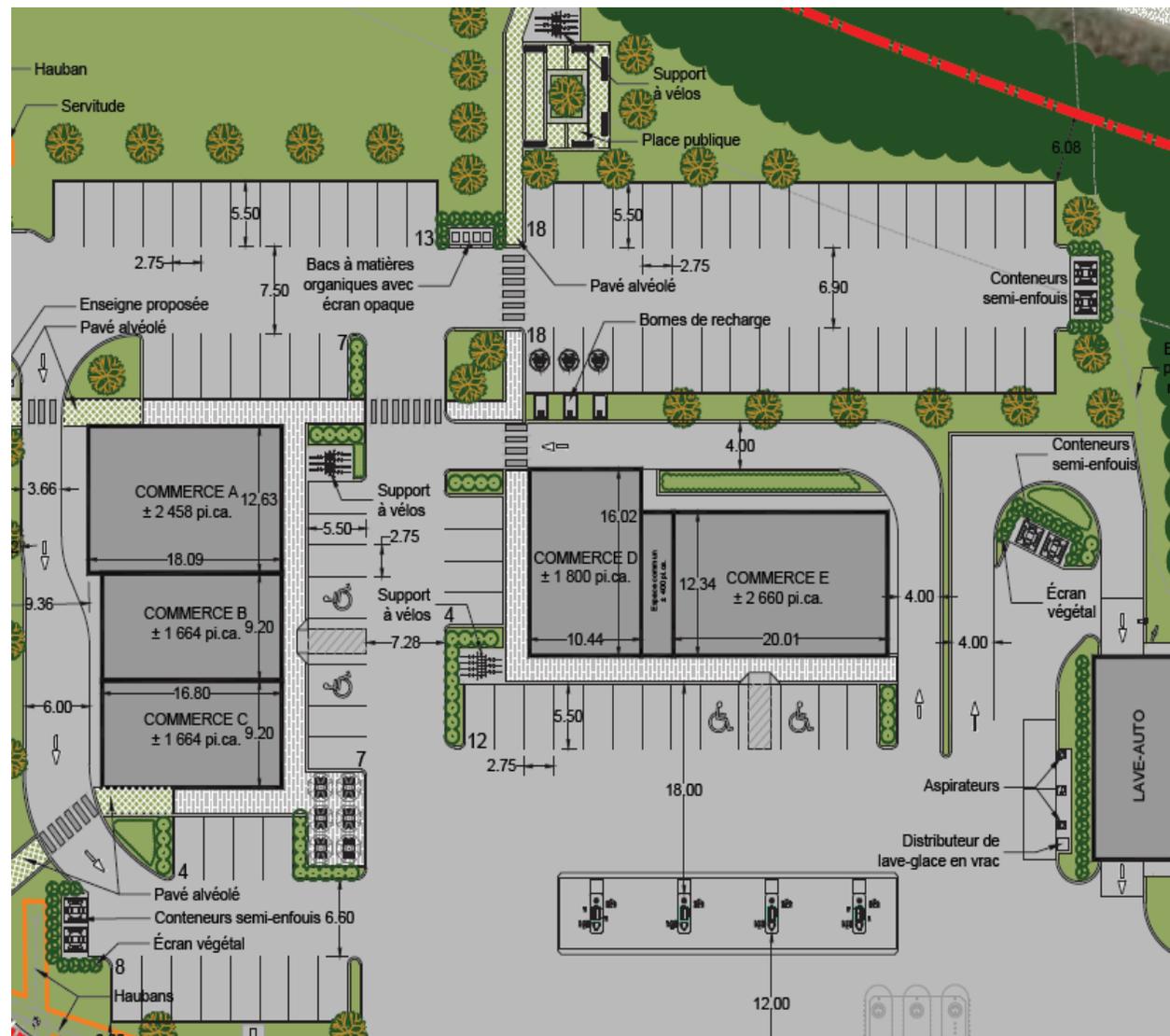




GESTION RÉGLEMENTAIRE

3.2 et 3.3 Avis de motion et adoption – Premier projet de règlement 601-62 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Ajouts de certains usages de la classe « service pétrolier » zone C-278, intersection boulevard du Curé-Labelle et de la rue Mozart)

Sous réserve de modifications





GESTION RÉGLEMENTAIRE

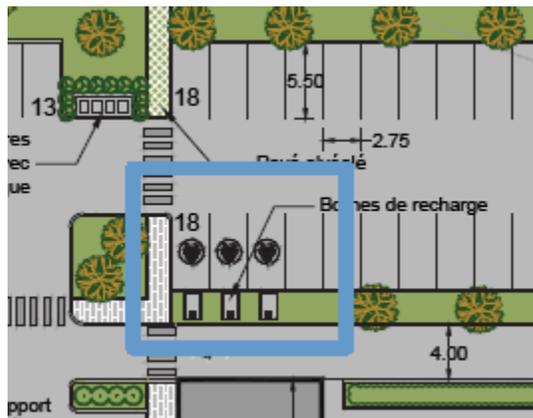
3.2 et 3.3 Avis de motion et adoption – Premier projet de règlement 601-62 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Ajouts de certains usages de la classe « service pétrolier » zone C-278, intersection boulevard du Curé-Labelle et de la rue Mozart)

Sous réserve de modifications

Toit blanc et/ou vert



Bornes de recharge, incluant une de « Niveau III »



Distributeur de lave-glace



Pavé perméable de type « alvéolé »





GESTION RÉGLEMENTAIRE

3.2 et 3.3 Avis de motion et adoption – Premier projet de règlement 601-62 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Ajouts de certains usages de la classe « service pétrolier » zone C-278, intersection boulevard du Curé-Labelle et de la rue Mozart)

Sous réserve de modifications





3.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement SQ-900-2010-18 amendant le règlement SQ-900-2010 « Stationnement et circulation », tel qu'amendé (Arrêts obligatoires, stationnements municipaux et stationnement dans les rues)

- Ajouts d'arrêts obligatoires à diverses intersections afin d'améliorer la sécurité à ces dernières
- Ajout et modification de l'interdiction de stationner sur deux (2) rues afin de faciliter la circulation sur ces dernières
- Identification des stationnements municipaux et encadrement du stationnement dans ces derniers

Nom de la rue	Emplacement
Clos-des-Réas, du	Intersection rue du Clos-des-Ducs
Curé-Papineau, rue	Intersection rue Bourque
David, chemin	Intersection chemin du Lac-Renaud
Philippe, rue	Intersection rue Alexandre*
Station, rue de la	Intersection chemin Félix-Leclerc
Station, rue de la	Intersection montée Félix-Leclerc

* L'arrêt est présentement installé sur la rue Alexandre. Il est déplacé pour être sur la rue Philippe.





GESTION RÉGLEMENTAIRE

3.5 Adoption – Règlement 763 décrétant le versement d'une quote-part de la ville pour les travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de trottoirs, de bordures et d'éclairage dans le secteur du Vieux-Shawbridge, le tout dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux avec le promoteur « Les Immeubles Marquis-Thibault Inc. » et autorisant un emprunt de 343 000 \$ nécessaire à cette fin

- Quote-part – Ville (100 %) = **186 000 \$**
- Quote-part – Bassin aqueduc municipal regroupant les réseaux PSL, Domaine Laurentien et Clos Prévostois et Lac-Écho = **36 000 \$**
- Quote-part – Bassin riverain = **121 000 \$**

Règlement 763

Montant emprunté :	343 000 \$
Terme de l'emprunt :	20 ans





3.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 666-2 amendant le règlement 666 pour la création d'une réserve financière à la gestion du territoire (Modification des objectifs de la réserve)

Objectif de la réserve

La présente réserve est constituée afin de permettre au conseil municipal de financer la réalisation de dépenses d'immobilisation ou d'opération relatives au développement du territoire notamment, mais non limitativement, pour des travaux d'infrastructure et des services professionnels (ingénieurs, avocats, comptables, firme de communication, biologiste, arpenteur-géomètre, urbaniste, etc.) requis en raison du développement commercial, résidentiel, industriel ou institutionnel sur le territoire.

La présente réserve peut également permettre au conseil municipal de financer des frais et honoraires juridiques ou autres dans le cadre d'un litige entre un promoteur et la Ville.





3.7 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 766 établissant un programme d'aide financière à l'achat de couches et sous-vêtements de protection lavables

Article 2 – Clientèles admissibles

Toutes les personnes physiques domiciliées sur le territoire de la ville de Prévost sont admissibles à ce programme.

Sont également admissibles à ce programme :

- Les personnes morales ayant une place d'affaires sur le territoire de la ville de Prévost et dont l'activité principale est de type garderie, résidence pour personnes âgées ou en perte d'autonomie, privée ou publique
- Les garderies en milieu familial
- Résidences ou familles d'accueil référées par le CISSS ou les centres jeunesse.

Article 3 – Produits admissibles

Tous les types de couches, culottes d'entraînement à la propreté ou sous-vêtements de protection pour adultes ou enfants lavables, neufs ou usagés, sont admissibles à ce programme d'aide financière.

Les produits périphériques reliés à leur usage sont également admissibles, par exemple, de façon non limitative : inserts, couvre-couches, seau à couche, produits de nettoyage, etc.

Le matériel nécessaire à la confection de tels produits.

Le produit ou le matériel doit avoir été acquis dans les trois (3) mois précédant la demande.





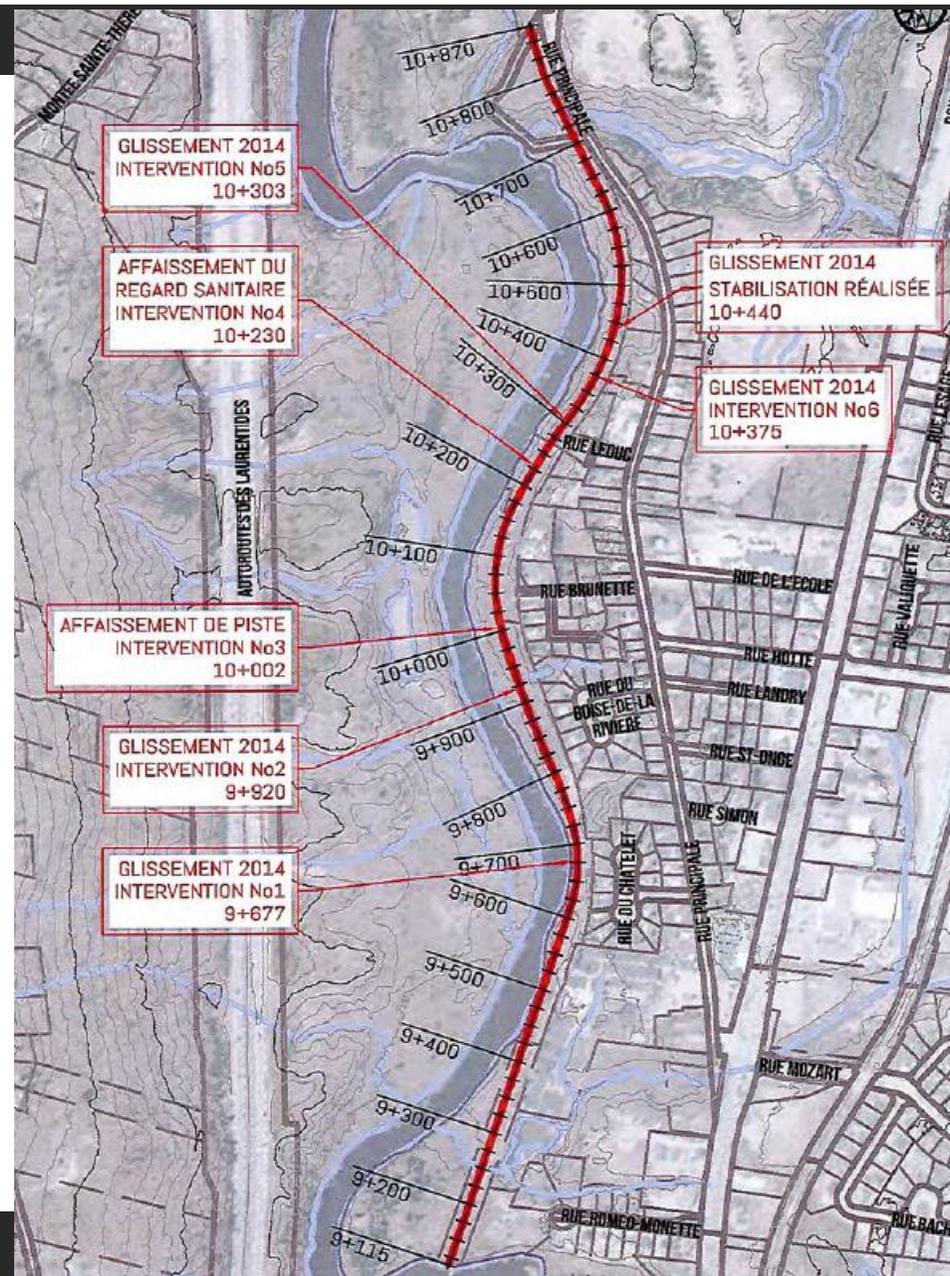
GESTION RÉGLEMENTAIRE

3.8 Approbation – Règlement R-16 de la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord autorisant un emprunt pour le financement des honoraires professionnels d'ingénierie et des travaux de stabilisation des talus situés dans le secteur Prévost

Règlement R-16

Montant emprunté : 1 034 000 \$

Terme de l'emprunt : 20 ans





VOTRE CONSEIL



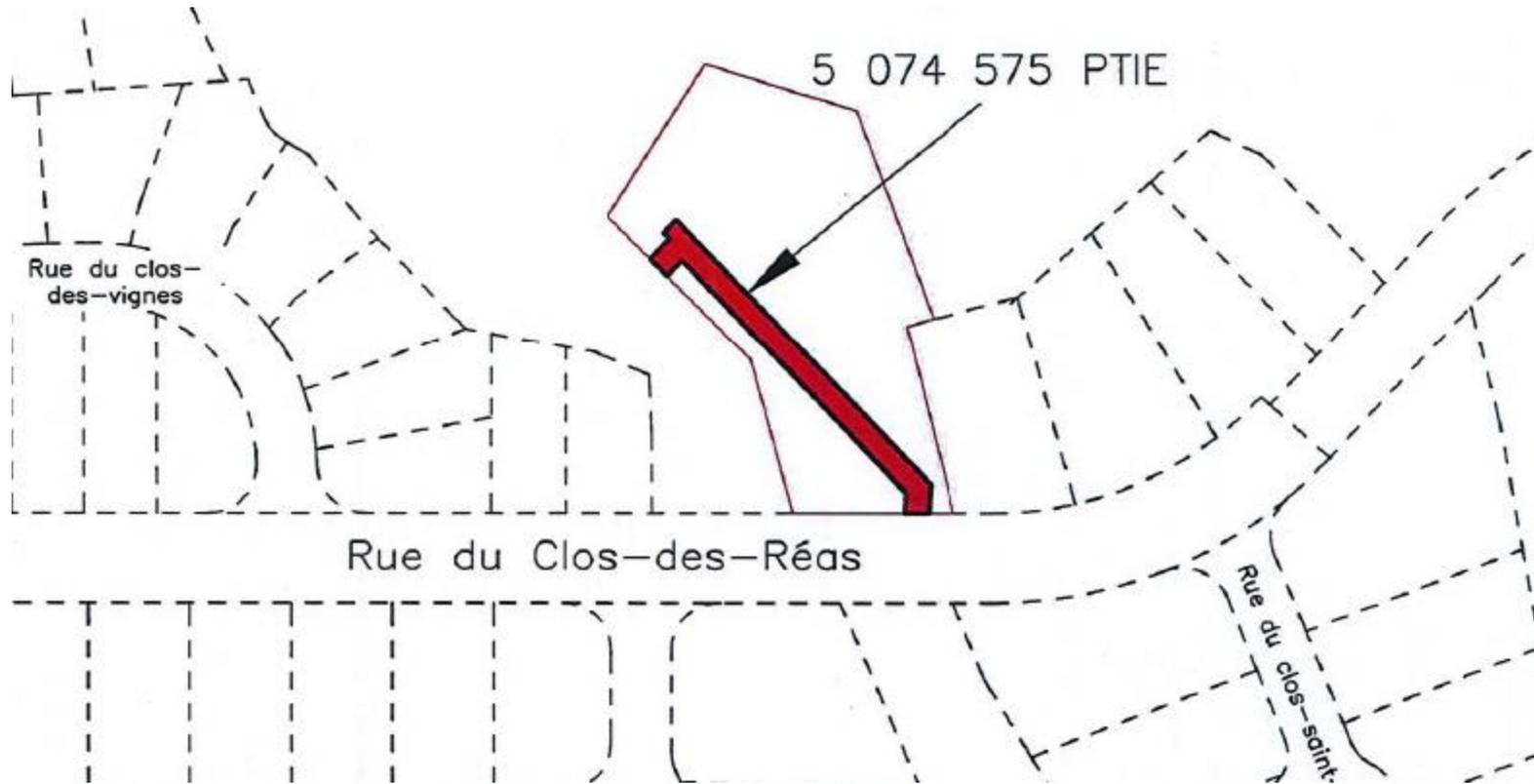


4.1 Autorisation de passage – Partie du lot 5 074 743 du cadastre du Québec – Autorisation de signature





4.2 Acquisition de servitude – Lot 5 074 575 du cadastre du Québec – Autorisation de signature





VOTRE CONSEIL





GESTION DES CONTRATS

5.2 Patinoire parc Val-des-Monts – Système d'éclairage – Appel d'offres TP-SI-2019-35 – Octroi de contrat

Fournisseurs	Montant avec taxes
Laurin Laurin (1991) Inc.	82 861,33 \$
Michel Guimont entrepreneur électricien Itée	92 840,19 \$





GESTION DES CONTRATS

5.3 Déneigement des bornes d'incendie – Secteurs Nord et Sud – Appel d'offres public TP-SP-2019-43 – Octroi de contrats

Durée du contrat : 3 ans ferme

Fournisseurs	Montant avec taxes Secteur Nord	Montant avec taxes Secteur Sud
9161-4396 Québec Inc. (Les Entreprises Doménick Sigouin)	120 240,87 \$	107 409,66 \$





GESTION DES CONTRATS

5.4 Déneigement et sablage des stationnements municipaux et publics – Secteurs Nord, Centre et Sud – Appel d’offres public TP-SP-2019-44 – Octroi de contrats

Durée du contrat : 2 ans ferme

Fournisseurs	Montant avec taxes Secteur Nord	Montant avec taxes Secteur Centre	Montant avec taxes Secteur Sud
9161-4396 Québec Inc. (Les Entreprises Doménick Sigouin)	67 299,46 \$	86 277,24 \$	56 867,10 \$
Paysagement RB	117 293,36 \$	93 980,57 \$	96 358,14 \$



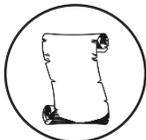


GESTION DES CONTRATS

5.5 Confection et entretien des patinoires – Secteurs Nord et Sud – Appel d’offres public TP-SP-2019-45 – Rejet des soumissions

Fournisseurs	Montant avec taxes Secteur Nord	Montant avec taxes Secteur Sud
Aménagement Pro Design*	67 174,15 \$	48 806,89 \$
* Soumission non conforme		





GESTION DES CONTRATS

5.6 Travaux de réfection de chaussée – Rue Clavel – Appel d’offres TP-SP-2019-56 – Rejet des soumissions

Fournisseurs	Montant avec taxes
Les Entreprises Claude Rodrigue Inc.	118 145,44 \$
LEGD	119 937,44 \$
Excapro Inc.	127 945,68 \$
Pavages Multipro Inc.	130 234,48 \$
Construction T.R.B. Inc.	133 433,09 \$





GESTION DES CONTRATS

5.7 Installation d'enregistreurs électroniques de débordements (EED) – Appel d'offres ING-SI-2019-57 – Rejet des soumissions

Fournisseurs	Montant avec taxes
Pompes Villemaire Inc.	151 626,35 \$
Filtrum Inc.	N'a pas soumissionné
Nordmec Construction Inc.	N'a pas soumissionné
Automation R.L. Inc.	N'a pas soumissionné





GESTION DES CONTRATS

5.8 Achat de cinq (5) photocopieurs – Demande de prix ADM-DP-2019-62 – Octroi de contrat

Fournisseurs	Montant avec taxes
EBL Inc.	27 019,13 \$
Équipement de bureau Robert Légaré	29 295,63 \$
Juteau Ruel	31 074,36 \$





GESTION DES CONTRATS

5.9 Service d'entretien et d'approvisionnement pour cinq (5) photocopieurs – Demande de prix ADM-DP-2019-63 – Octroi de contrat

Durée du service : 54 mois

Fournisseurs	Montant avec taxes
EBL Inc.	47 853,69 \$
Équipement de bureau Robert Légaré	48 385,56 \$
Juteau Ruel	49 463,28 \$





GESTION DES CONTRATS

5.10 Service de contrôle animalier – Contrat SP-GRÉ-2019-65 – Octroi de contrat

Fournisseur	Montant avec taxes Année 2020	Montant avec taxes Année 2021
SPCA Refuge Monani-Mo	42 000 \$	42 000 \$





GESTION DES CONTRATS

5.11 Services professionnels d'ingénierie – Réalisation de la surveillance des travaux – Secteur du Vieux-Shawbridge - ING-GRÉ-2019-66 – Octroi de contrat

Fournisseur	Montant
Tetra Tech QI Inc.	20 000 \$, plus taxes





VOTRE CONSEIL





9.3 Parcs et Terrains sportifs – Amélioration des installations

Protecteur à clôture – Produit et installation		Bancs des joueurs – Terrain de soccer	
Fournisseurs	Montant avec taxes	Fournisseurs	Montant avec taxes
Clôture Sentinelle	4 542,50 \$	Distribution Sports Loisirs	4 542,50 \$
Clôture Manic	4 577 \$	Groupe Sports-Inter	4 577 \$

Abri des joueurs – Installation d'une clôture	
Fournisseur	Montant avec taxes
Clobec	9 421,49 \$





VOTRE CONSEIL





GESTION DE L'URBANISME



10.2 Demande de dérogation mineure – DDM 2019-0040 – 1482, rue Saint-Pierre – Lot 2 533 016 – Zone H-314

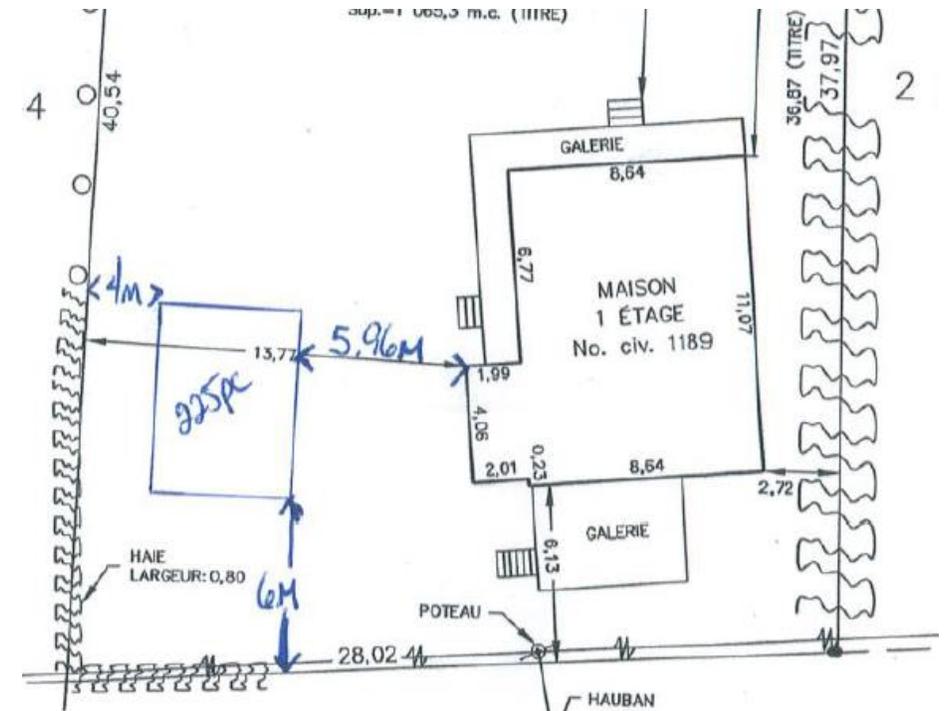
Objet : Permettre la rénovation d'une galerie existante à une distance de 1 mètre de la limite de terrain au lieu d'une distance minimale de 2 mètres, tel que prescrit par la réglementation.





10.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0034 – 1189, rue Principale – Zone H-225 – Secteur Vieux-Shawbridge

Objet : Construction d'une remise



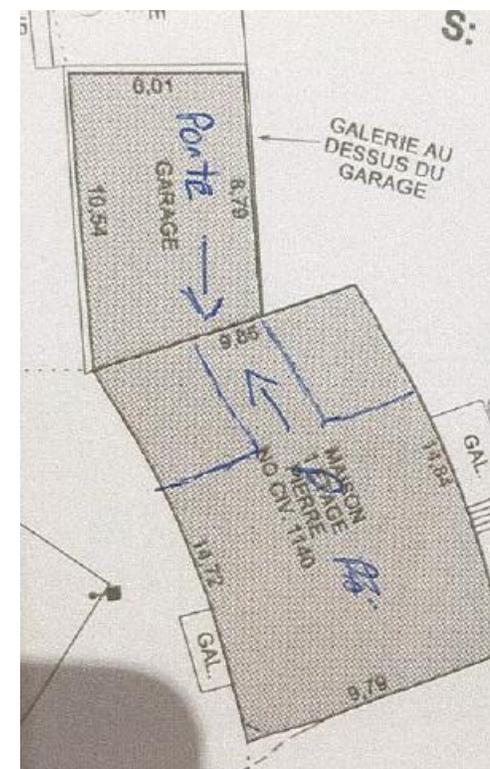


10.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0035 – 1140, rue du Mont – Zone H-104 – Corridor sonore de l'autoroute 15

Objet : Rénovation extérieure (porte)



La porte sera ajoutée au dessus du garage, afin de se rendre à la galerie au dessus du garage





GESTION DE L'URBANISME

10.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA
2019-0036 – 3043-3045, boulevard du Curé-Labelle – Zone
C-208 – Corridor paysager de la route 117

Objet : Rénovation extérieures (revêtement)





10.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0037 – 1170, rue du Clos-du-Petit-Mont – Zone H-275 – Zone H-275 (Clos-du-Petit-Mont)

Objet : Construction d'un muret





10.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0039 – 1174, rue du Clos-du-Soleil – Zone H-279 – Zone H-279 (Clos-du-Soleil)

Objet : Piscine hors-terre et galerie





VOTRE CONSEIL





PÉRIODE DE QUESTIONS

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier (nom et adresse);
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou de propos diffamatoires;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période de cinq (5) minutes pour intervenir, après quoi le président de la séance peut mettre fin à cette intervention. L'intervenant pourra alors bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du règlement 751

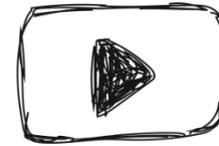




PROCHAINE SÉANCE

8 juillet 2019
19 h 30

SUIVEZ-NOUS :



WWW.VILLE.PREVOST.QC.CA

